

# Rapport annuel 2020

# Sommaire

<b>ÉDITORIAL</b>	<b>03</b>
<b>1 UNE ANNÉE DE COMBAT(S)</b>	<b>04</b>
Notre action pendant la crise	
Peser dans la décision publique, une urgence et un enjeu	
Rendre visibles nos métiers	
Un Livre Blanc pour l'attractivité des métiers	
Les prises de position de Nexem	
La vie régionale	
<b>2 L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS</b>	<b>14</b>
Structuration du secteur	
Le projet conventionnel	
Transformation de l'offre	
La transformation numérique	
Différents partenariats institutionnels assez structurants	
Un partenariat avec l'UNAFORIS	
<b>3 LES CHIFFRES CLEFS 2020</b>	<b>23</b>

# Éditorial

## ÉCLAIRER L'INSTANT ET PRÉPARER L'AVENIR

Le rapport annuel constitue, d'habitude pour les organisations, un exercice obligé. Celui-ci – parce qu'il rend compte d'une année traversée par une violente crise sanitaire et sociale – nous oblige. Nos adhérents se sont mobilisés en première ligne face à la pandémie et les associations ont su poursuivre leurs missions auprès des personnes fragiles, les plus durement touchées. Aussi ce rapport annuel 2020 leur rend-il d'abord hommage et retrace ce qu'il faut bien appeler une année de combat.

Nexem s'est mobilisée pour répondre aux besoins, souvent urgents et complexes, de ses adhérents ainsi que pour relayer leur parole auprès des pouvoirs publics. Le secteur social, médico-social et sanitaire a été déconsidéré et traité de façon – le mot est volontairement fort – discriminatoire. Il fait pourtant chaque jour la preuve de son utilité non seulement pour résister face à la crise mais pour la dépasser.

Aujourd'hui la reconnaissance de notre secteur, de ses associations, de ses professionnels et de ses bénévoles, est une urgence et un horizon. Plus que jamais, l'attractivité des métiers est une clé et un levier. Elle repose sur les deux piliers de notre action : la structuration du secteur et la transformation de l'offre.

La crise n'est pas encore résolue mais notre mobilisation, notre détermination restent intactes en 2021.

# 1

## Une année de combat(s)

**En 2020, face à une crise inédite, confrontés à l'urgence sanitaire et à une pénurie de moyens, les associations et les professionnels de terrain ont fait front. Mobilisés en première ligne, ils ont assuré, malgré toutes les difficultés, en complémentarité et en renfort du secteur hospitalier, leur mission d'accompagnement des personnes fragiles.**

Nous nous devons d'être à la hauteur de l'engagement de nos adhérents et de leurs salariés. La priorité de Nexem a été de répondre aux besoins des associations, à leurs urgences, à leurs interrogations multiples et cruciales à un moment où le surcroît d'activité se doublait d'une avalanche de textes réglementaires se succédant parfois plusieurs fois par jour.

Des problématiques nouvelles appelaient des réponses dans l'urgence et dans une nouvelle organisation, en télétravail. La continuité de l'activité s'est effectuée, pour Nexem comme pour l'ensemble du secteur, grâce à l'implication personnelle des salariés et souvent avec ingéniosité. Plus que

jamais, la mission de notre organisation est centrée sur l'accompagnement quotidien de ses adhérents, la réponse à leurs besoins, le décryptage de la réglementation du secteur, la défense des intérêts

*La crise n'est pas terminée et confirme un constat partagé sur l'attractivité des métiers, axe stratégique de l'année 2020-2021.*

La reconnaissance du secteur social et médico-social est apparue comme une nécessité criante pendant la crise, elle restera essentielle dans une société inclusive post-crise. Nexem porte la parole de ses adhérents et des propositions pour une reconnaissance pleine et entière des métiers du soin et de l'accompagnement.

## NOTRE ACTION PENDANT LA CRISE

Tout au long de l'année 2020, les juristes et conseillers techniques de Nexem se sont mobilisés pour répondre, au quotidien, aux interrogations et aux besoins des associations adhérentes. Des questions d'une grande technicité juridique étaient posées chaque jour à nos conseillers. Elles portaient notamment sur les protocoles sanitaires (masques, gants, gel...), l'activité partielle ou la garde d'enfant, la responsabilité employeur, la mise en œuvre de la prime Covid...

### Pôle Affaires sociales

**100 à 120**

appels traités/jour

### Pôle OSMS

**1500**

questions traitées / an

## Des relais d'information et de communication

Les outils d'information mis en place par Nexem ont fonctionné à plein régime pour répondre aux interrogations des adhérents que cela soit sur les questions brûlantes d'actualité ou sur les évolutions à plus long terme du secteur :

- **Le site Internet dédié aux adhérents Nexem et sa base documentaire.**  
La base documentaire de Nexem comporte des fiches techniques, des outils et des guides 360° et propose un espace dédié à la Covid, mis à jour en temps réel, pour décoder les textes, les directives, partager les bonnes pratiques, faciliter le quotidien des associations ;
- **L'Hebdo by Nexem**, la newsletter hebdomadaire qui décrypte les informations du secteur, quasiment exclusivement consacrée à l'actualité Covid pendant de nombreuses semaines ;
- **Les webinars « 52 minutes »** avec exposé et questions/réponses sur des sujets de fonds (formation professionnelle, prévoyance, APPV et actions de lobbying) ;
- **Le Mensuel en droit social**, la newsletter qui répond à des besoins d'information ciblés et décrypte l'actualité juridique s'est largement consacré à la crise sanitaire.

Et dès la fin du premier confinement, d'autres médias ont pu être relancés :

- **Les Vidéos by Nexem**, un format hebdomadaire également disponible en podcast et consacré à des sujets techniques et pointus comme la révision d'accord collectif, les congés d'ancienneté, ou encore la loi Egalim ;
- **Les rendez-vous "négos"**, des webinaires consacrés au dialogue social qui rendent compte de l'évolution des discussions après chaque séance de négociation ;
- **Le Live by Nexem**, des émissions composées de débats, d'interviews, de focus sur des sujets plus prospectifs tels que les enseignements de la crise Covid, la rentrée budgétaire ou encore l'attractivité des métiers du secteur.

## **PESER DANS LA DÉCISION PUBLIQUE, UNE URGENCE ET UN ENJEU**

La crise sanitaire qui perdure depuis un an a révélé un paradoxe doublé d'une injustice : d'un côté l'utilité sociale de notre secteur a été mise en lumière et le rôle essentiel de nos professionnels est apparu au grand jour tant pour la prévention du risque sanitaire que pour la prise en charge des personnes fragiles. D'un autre côté, les pouvoirs publics ont montré qu'ils n'avaient pas la même considération pour le secteur social et médico-social que pour le sanitaire, pour le privé à but non lucratif que pour le public.

Les pouvoirs publics méconnaissent nos métiers, leurs interactions et leurs synergies. L'activité de lobbying de Nexem vise à leur apporter des informations qui éclairent leur prise de décision. Le travail de relations presse contribue lui aussi à rendre lisible le projet de Nexem et de l'écosystème du secteur social et médico-social non lucratif et, plus largement, de l'économie sociale et solidaire. Pour mieux peser sur la décision publique, ces actions sont menées, autant que faire se peut, avec nos partenaires du secteur (la FEHAP, la Croix-Rouge française et Unicancer).

**Lors du premier semestre 2020**, de nombreux courriers ont été adressés à l'exécutif, au président de la République, au Premier ministre et aux ministres : concernant l'accès aux équipements de protection individuelle et de dépistage, pour la garde et la scolarisation des enfants des salariés mobilisés, pour l'attribution de primes à l'ensemble des personnels de nos secteurs d'activités. Au-delà du traitement de la crise, Nexem a poursuivi son action sur des sujets de fond : tarification CHRS, Esat, plan numérique...

**Le second semestre 2020** est marqué par notre implication dans le Ségur de la santé et la mission Laforcade qui posent trois problèmes immédiats : l'iniquité de traitement pour un même métier ; entre les métiers eux-mêmes ; entre secteur public et privé à but non lucratif pourtant investi des mêmes missions d'intérêt général. Nous avons fait valoir le caractère essentiel de nos métiers et la nécessaire reconnaissance de tous les professionnels du secteur social et médico-social à but non lucratif.

## RENDRE VISIBLES NOS MÉTIERS

La crise liée à la pandémie a mis en lumière l'utilité sociale des associations et des professionnels du secteur. Pourtant, nos métiers de « première ligne » ont été les grands oubliés ; dans l'urgence, avec la pénurie de matériel de protection individuelle, comme aussi plus tard dans l'année 2020 lorsque se mettaient en place des instances de dialogue, à nouveau négligés par le Ségur.

En 2020, et pour la première fois, Nexem a accompagné ses actions de lobbying d'une campagne de communication destinée au grand public, dans la presse quotidienne régionale en ligne. Le message visait à rendre visible nos métiers essentiels, à mettre en lumière l'action réalisée par nos adhérents. Nous avons voulu donner au secteur la visibilité qu'il mérite en tant que maillon indispensable de la chaîne de la santé publique et de l'inclusion sociale.

### #changerdesvies

Dans le cadre de son axe de travail sur l'attractivité des métiers, Nexem a lancé en octobre 2020 une plateforme internet jumelée avec la campagne de quatre vidéos « Découvrez des métiers qui changent des vies ». La parole était donnée aux professionnels du secteur. Dès le mois de février 2020, des reportages ont été organisés dans les associations adhérentes. Des récits

écrits, des photos et des podcasts montraient que nos métiers sont attractifs, donnaient à voir que notre secteur favorise les relations humaines, l'entraide, qu'on y recrute beaucoup et que l'on sait donner sa chance à chacun.

Dans une cinquantaine de témoignages (et bientôt beaucoup plus car la démarche est continue) des professionnels de terrain racontent sans fard, avec sincérité, leur engagement, leur rôle, les difficultés rencontrées au quotidien comme au fil des années, les possibilités d'évolution qui s'offrent à eux personnellement ainsi qu'à leurs métiers.



**Changerdesvies.com**

**30 000**

visiteurs uniques sur 3 semaines

**#changerdesvies**

**vu 1 million**

de fois sur les réseaux sociaux

**323 000 impressions**

dans la presse quotidienne régionale

(sudouest.fr - ladepeche.fr -

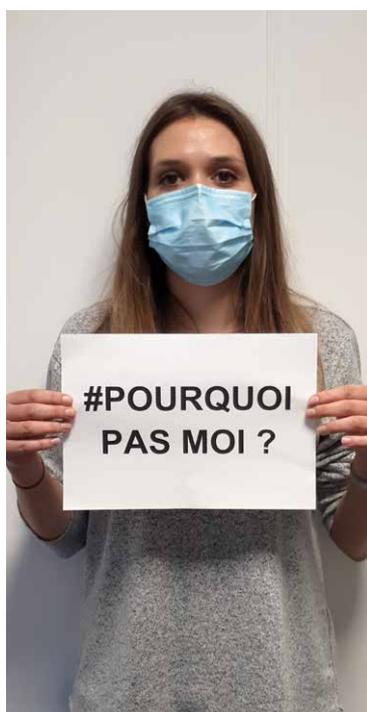
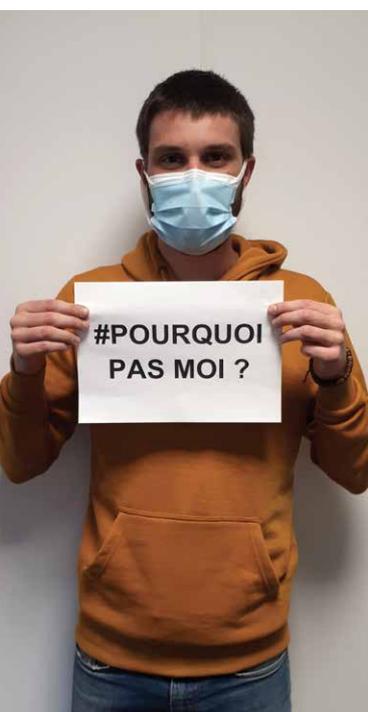
ledauphine.com - ouest-france.fr -

midilibre.fr)

## #Pourquoi pas moi

Nexem a lancé en novembre 2020 avec la FEHAP une campagne de communication digitale pour alerter, sur l'exclusion des professionnels du domicile, du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion et de la protection juridique des majeurs des discussions du Ségur sur les revalorisations salariales. L'opinion publique était interpellée par un message fort relayant le témoignage du terrain, donnant la parole à ceux qui parlent le mieux du rôle qu'ils jouent pour la santé au quotidien.

La campagne #Pourquoi pas moi déclinée sur la toile et les réseaux sociaux, est devenue virale, les associations et les salariés s'en emparant et la relayant eux-mêmes.

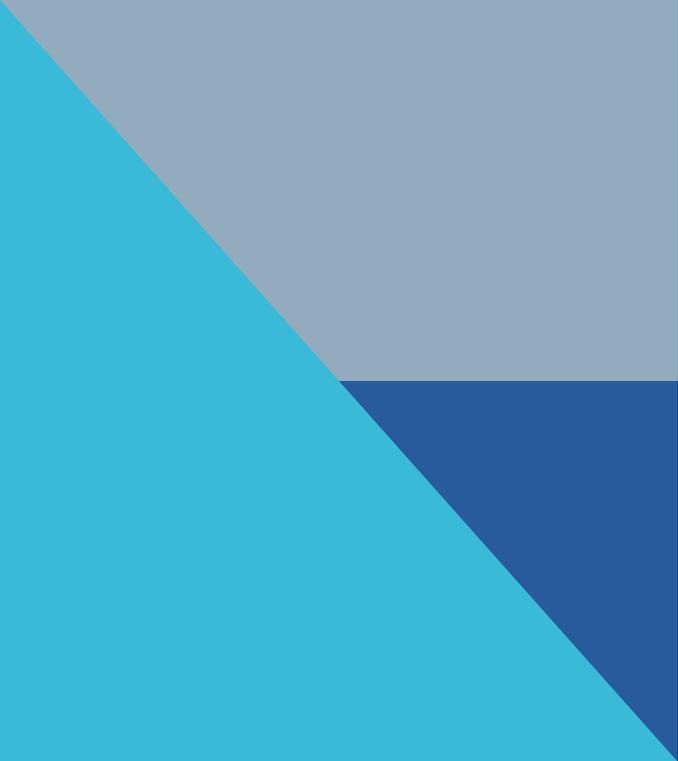


## UN LIVRE BLANC POUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Nexem a rendu public en janvier 2021 son Livre Blanc, un document engagé en faveur de l'attractivité des métiers qui œuvrent à la construction d'une société inclusive. Son exposé est nourri des témoignages des adhérents rencontrés sur le terrain ainsi que des enseignements de l'enquête IFOP de février 2020.

Le document, fort et engagé, est un outil de référence pour contribuer à l'attractivité des métiers, remédier à la crise des vocations et répondre aux besoins des 15 % de la population française en situation d'exclusion ou de marginalisation du fait de leur situation sociale, de leur handicap, d'une perte d'autonomie ou d'accidents de la vie. Il s'agit également de placer sur un pied d'égalité les métiers de l'accompagnement et du lien social avec ceux du soin dans une optique de prévention, de repérage, de diagnostic précoce et de réduction des risques.

Cette acception de la santé au sens de l'OMS (*care* plutôt que *cure*) est une urgence car les besoins, déjà immenses, sont appelés à s'accroître encore : augmentation de l'espérance de vie, explosion des maladies chroniques, souhait de maintien à domicile, desserrement des liens familiaux et précarité sociale, croissance du nombre de mineurs isolés et de personnes sans abri...



**84 %**

des associations rencontrent des difficultés à recruter

**18 000**

postes restent vacants au sein des associations adhérentes à Nexem

**65 000**

postes demeurent non pourvus dans l'ensemble du secteur

## *150 000 départs à la retraite d'ici 2025 sont à anticiper*

Les besoins s'accroissent alors que les moyens diminuent, ce qui demande de déployer des solutions innovantes, ingénieuses, performantes, mutualisées, agiles... Autre défi encore : les enjeux sont de plus en plus complexes et imbriqués et font appel à une diversité d'acteurs dans une logique de parcours de vie évolutif et diversifié plutôt que de place en foyer ou en institution.

### **Le Livre Blanc est, avant tout, une invitation à passer à l'action.**

Il formule neuf propositions pour l'attractivité des métiers de l'accompagnement et du lien social :

- **Proposition 1** : conférer une existence à la notion des métiers "essentiels à la nation"
- **Proposition 2** : Éduquer aux enjeux de santé publique et faire reconnaître le secteur pour que la société inclusive et le rapport à l'autre soient abordés dès le plus jeune âge
- **Proposition 3** : Développer l'apprentissage, le service civique et le service national universel pour attirer de nouveaux professionnels
- **Proposition 4** : Donner des perspectives de carrières, impulser et favoriser les parcours professionnels
- **Proposition 5** : Agir spécifiquement sur les métiers et les territoires en tension
- **Proposition 6** : Améliorer les marges de manœuvres financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour être en mesure d'agir résolument sur les conditions de travail
- **Proposition 7** : Agir sur les rémunérations et le pouvoir d'achat
- **Proposition 8** : Accélérer la transformation numérique et le développement des pratiques RSO dans les établissements
- **Proposition 9** : Déployer une communication nationale positive et valorisante sur les métiers de l'accompagnement et du lien social et leur impact social positif pour la société française et notre système de soin

**[Télécharger le Livre Blanc](#)**

## LES PRISES DE POSITION DE NEXEM

### Le Ségur de la santé

Nexem a dû s'imposer dans le Ségur, c'est-à-dire la concertation organisée pour répondre aux carences du système de santé révélé par la crise de la Covid-19. Le premier objectif était de faire valoir une vision globale de la santé, au sens de « bien-être physique mental et social », et ainsi d'inclure dans les travaux tout le secteur social, médico-social et le domicile. Des progrès ont été faits dans l'approche globale et systémique de la santé. Ainsi, sur les 33 premières mesures, une douzaine concerne directement le médico-social.

La dimension RH du Ségur de la santé constitue autant un risque qu'une opportunité. Le secteur privé à but non lucratif n'a pas été invité dans les réunions portant sur la thématique RH. Seule une fraction du médico-social est considérée - le secteur des personnes âgées et une partie du secteur du handicap - au détriment du social. Les organisations ont ensemble interpellé le Premier ministre pour faire valoir les oublis criants et leurs conséquences pour les associations.

### La mission Laforcade

La mission sur « les métiers de l'autonomie » confiée à Michel Laforcade avait pour ambition d'apporter des solutions concrètes au déficit d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement.

Nexem, avec la FEHAP et la Croix-Rouge française, dénoncent, là encore, l'inégalité de traitement entre public et privé non lucratif ainsi que la discrimination induite par l'approche par métier et par secteur. Il est impératif que les mesures englobent toutes les professions, quelle que soit la structure (établissement ou domicile), quel que soit le type d'activité.

Nexem a signé un accord de méthode début avril, adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration de Nexem. Il s'agit d'un accord sur le principe d'une revalorisation des métiers du secteur ; dans les mois à venir, les négociations avec les pouvoirs publics vont devoir se concrétiser et elles prendront appui sur les travaux paritaires débutés autour de notre projet conventionnel. Cet accord prévoit de travailler à la revalorisation des salaires du secteur en trois étapes.

## **Projet de loi de finances et loi de financement de la Sécurité sociale**

Nexem a fait le choix, pour l'année 2020, d'un plaidoyer commun aux PLF et PLFSS afin que soient reconnu l'investissement des établissements et des professionnels dans l'ensemble de nos champs d'intervention. Nous avons défendu huit mesures fortes :

- 1.** la reconduction des crédits supplémentaires ;
- 2.** la suspension de la réforme des tarifs plafonds en 2021 pour le secteur accueil/hébergement/insertion (AHI) ;
- 3.** l'extension des mesures relatives aux rémunérations des personnels soignants à l'ensemble du secteur ;
- 4.** l'instauration d'une réserve sociale et médico-sociale à l'image de la réserve sanitaire ;
- 5.** l'élargissement de l'investissement pour la transformation numérique au secteur social ;
- 6.** l'amélioration de la fiscalité des ESSMS : exonération des taxes foncière et d'habitation, TVA réduite pour la construction d'habitats inclusifs ;
- 7.** la précision de l'assiette de calcul de la réduction Fillon ;
- 8.** le report de certaines mesures en raison des retards liés à la crise sanitaire : réforme de l'évaluation interne/externe des ESSMS et obligation de contractualisation des CPOM notamment.

## LA VIE RÉGIONALE

L'année 2020 est véritablement celle du déploiement en régions de notre organisation. Les 13 régions du territoire métropolitain ainsi que les territoires d'Outre-Mer disposent désormais chacun d'une personne ressource au service des adhérents sur le terrain.

Le conseiller territorial est un salarié de Nexem qui accompagne les délégués régionaux élus par les adhérents et la délégation régionale composée des délégués régionaux et des adhérents porteurs de mandat. Il fait circuler l'information entre les niveaux local – la réalité de terrain – et national dans une logique ascendante comme descendante. Il est notamment le lien de proximité avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental ou la Région et peut déployer les actions de lobbying auprès des élus locaux. Il permet également de disposer d'une approche plus fine du territoire au niveau infrarégional.

## Une action 360 sur le terrain

Le rôle du conseiller territorial a été et reste central pendant la crise sanitaire. Relais d'information précieux dans un contexte d'opérationnalité sans délai, il a permis de défendre des intérêts communs et d'initier des actions de lobbying en partenariat avec les autres têtes de réseaux. Son rôle auprès des ARS a été particulièrement apprécié, mettant en lumière des distorsions entre régions ou facilitant la circulation des informations dans l'écosystème.

L'investissement de Nexem dans la vie régionale permet, au-delà de l'urgence liée à la Covid-19, de matérialiser des alliances et des actions concertées avec nos partenaires sur le terrain. Le conseiller territorial est un facilitateur et un accélérateur du décloisonnement des activités comme des établissements.

Pour la formation professionnelle, Nexem participe aux délégations régionales paritaires de la Commission nationale emploi-formation. Elles déterminent notamment les orientations régionales emploi et formation et sont chargées du suivi des dispositifs de formation et d'accompagnement de la branche en régions. Un séminaire à destination des nouveaux mandataires Nexem en DR CPNE-FP a été organisé en février 2021.

## LES CONSEILLERS TERRITORIAUX NEXEM AUPRÈS DES RÉGIONS



# 2

## L'attractivité des métiers

**La crise de la Covid-19 en a donné la preuve : les métiers « essentiels à la nation » ne sont guère les plus visibles et certainement pas les mieux valorisés. Les associations ont pourtant montré leur efficacité. Plus réactives que les pouvoirs publics, plus proches de la réalité de terrain, elles sont montées « en première ligne » jouant un rôle absolument déterminant pour éviter l'effondrement du système de santé et de soins.**

L'utilité sociale du modèle associatif et des métiers du soin et de l'accompagnement ne fait plus de doute. Pour autant, les adhérents de Nexem font part de leurs difficultés déjà anciennes à recruter notamment en raison du manque d'attractivité des rémunérations et des parcours de carrière. La crise sanitaire d'abord, la discrimination des revalorisations ensuite aggravent depuis l'été 2020 la tension sur notre secteur.

### Saisir le Momentum

Plus que jamais, il est impératif de favoriser l'attractivité des métiers.

Dans un contexte de crise sanitaire mais aussi économique et sociale, nos associations sont à la recherche de personnes aux âges et aux profils divers, désireux de se former et de mettre leurs talents au service des personnes fragiles. 175 000 postes sont à pourvoir dans le secteur d'ici 2025 et pourtant, le secteur peine à recruter.

**La création de la cinquième branche autonomie**, fruit d'une vraie réflexion sociétale, est désormais actée. Le moment est donc propice pour penser l'autonomie de façon globale, quel que soit le motif de la vulnérabilité, pour valoriser le secteur et ses métiers et offrir un meilleur accompagnement aux personnes en difficulté.

En 2020 comme au 1<sup>er</sup> semestre 2021, la stratégie est de maintenir le cap et de préparer l'avenir. Nexem agit avec ses partenaires pour penser l'après-crise et se mobiliser autour d'une analyse et de constats partagés afin de :

- **garantir le bon exercice des missions d'intérêt général des associations** confrontées à de réelles difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels ;

- **lutter en faveur de l'attractivité des métiers** et favoriser la construction de politiques RH ;
- **agir pour valoriser l'action de notre secteur auprès des corps d'État et du grand public** ;
- **mettre en lumière la capacité d'emploi « non délocalisables » des associations** qui offrent des perspectives de recrutement, de formation et de carrière à des personnes aux profils très divers.

### STRUCTURATION DU SECTEUR

La structuration du secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif est l'un des piliers de notre action. C'est un enjeu majeur pour :

- rendre visible et lisible, notamment auprès des pouvoirs publics, le modèle associatif et ses acteurs,
- refonder le dialogue entre employeurs et salariés autour d'un nouveau contrat social,
- apporter une réponse à l'évolution des besoins des personnes que nous accompagnons.

La structuration du secteur est indispensable à la transformation de l'offre pour mettre en place des dispositifs innovants capables de mobiliser la diversité, la

complémentarité et la transversalité de nos métiers au sein d'un écosystème solide à quatre niveaux :

- les associations adhérentes où se vivent au quotidien les relations sociales entre employeurs et salariés ;
- la branche professionnelle où se construit aujourd'hui avec Axess un environnement conventionnel à la hauteur des enjeux ;
- l'OPCO en charge de la formation, de l'apprentissage et des parcours professionnels ;
- l'interprofession qui intervient dans les instances de dialogue social national où Nexem porte, avec ses partenaires, la parole de l'ESS.

### AXESS, LA CONFÉDÉRATION STRUCTURANTE

Axess, confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif a été créée en 2019 pour investir la structuration du secteur et la transformation de l'offre. La confédération est intervenue, pendant la crise sanitaire, auprès des pouvoirs publics pour valoriser les prises de position de notre secteur et ses propositions concrètes.

En septembre 2020, Axess a négocié et signé l'accord relatif à la formation

professionnelle qui sera bientôt étendu à l'ensemble de la branche. L'accord relatif à la promotion et reconversion en alternance (Pro A), conclu en fin d'année 2020, vient d'être agréé et étendu.

En 2021, Axess poursuivra ses travaux sur les sujets définis dans notre socle commun : les nouveaux métiers et la mobilité interbranches ; l'égalité professionnelle femmes/hommes ; la qualité de vie au travail. Elle abordera aussi la question du contrat de travail « CDD à objet défini » et « contrats de chantier ».

**Dès sa première année d'existence, Axess a réussi à amorcer un mouvement que l'on peut qualifier d'historique :**

Axess est désormais acteur unique de la représentativité pour la BASS mais également pour les conventions collectives 66 et 51, celle des CHRS aux côtés d'Unicancer et de la Croix-Rouge française. Axess est aujourd'hui l'instance où se travaillent les orientations stratégiques et les positions communes, le cadre juridique où s'élabore la structuration du secteur avec le nouveau socle juridique commun. Chaque mois, se réunissent le comité de gouvernance ainsi que le comité de coordination. Ce dernier permet d'assurer une convergence des négociations ayant cours dans les conventions collectives.

***Axess représente aujourd'hui 800 000 salariés dont 330 000 d'associations adhérentes de Nexem.***

## LE PROJET CONVENTIONNEL

Les travaux de l'année 2020 se sont concentrés sur le projet conventionnel et ont abordé en septembre le sujet de la classification et la rémunération avec un système qui intègre la question des bas salaires, la valorisation des compétences et le parcours professionnel. L'approche reste cependant volontairement holistique, articulée, pour ne pas jouer un secteur contre un autre et encourager la prévention au bénéfice de la santé telle que l'entend l'OMS.

Le projet conventionnel est une véritable feuille de route pour les prochaines années, l'horizon commun qu'il représente est coconstruit avec la participation et les contributions de tous les acteurs, sa mise en œuvre devant s'effectuer de façon progressive.

### Les accords et avenants conclus en 2020

- **Sur le périmètre de la CCN66/79 et des accords CHRS, cinq accords ont été conclus en 2020** et agréés en 2020. **Les accords relatifs au régime de prévoyance** : le protocole 163 pour les accords CHRS du 7 septembre 2020 et l'avenant 357 pour la CCN66 du 11 septembre 2020. L'avenant 356 à la CCN 66 du 23 juin 2020 prévoit, conformément aux dispositions légales, une cotisation au Haut degré de solidarité (HDS) et une orientation

des fonds vers la prévention de la sinistralité et la qualité de vie au travail. Le texte a été signé par Nexem et par la majorité des organisations syndicales : la CFDT, la CFTC, la CGT et FO.

- **Les accords sur la politique salariale** issus de la conférence salariale du 27 février 2020 où la DGCS a annoncé un taux directeur de la masse salariale de 1,25 %. L'avenant 354 portant l'indemnité de sujétion spéciale à 9,21 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 a été signé par la CFDT, la CFTC et Nexem. Concernant les accords CHRS, le protocole d'accord 162 portant également l'indemnité de sujétion spéciale à 9,21 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 a été conclu le 7 septembre par Nexem et la CFDT.
- **L'avenant n°1 à l'accord interbranche relatif à la complémentaire santé**, conclu le 10 juillet 2020 et agréé en fin d'année 2020 vient préciser les modalités paritaires de pilotage du régime de complémentaire santé interbranche.
- **Le dispositif de complémentaire santé interbranche** a été complété par un avenant n°2 conclu le 4 mars 2021 par la CFDT, la CGT et la CFTC. Cet accord majoritaire a pour objet la mise en œuvre effective du haut degré de solidarité du régime de complémentaire santé interbranche. Cet avenant est actuellement en attente d'agrément.

- **Une recommandation patronale prise par Nexem**, agréée le 23 décembre 2020, afin de transposer les modalités de versement de l'indemnité mensuelle « Ségur » au sein des établissements de santé et des EHPAD adhérents.
- **Enfin, l'avenant 360 à la CCN 66 conclu le 10 décembre 2020** par Nexem et par la majorité des organisations syndicales CFDT, CFTC et CGT met en place une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) complétée par un fond du paritarisme sur ce périmètre. Cet avenant a été agréé par arrêté du 5 mars 2021, publié au JO du 24 avril 2021.

Au niveau du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif :

- **L'accord relatif à la mise en place d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)** et d'un fonds du paritarisme pour le projet conventionnel a été signé par la confédération pour le collège employeur et par la CGT pour le collège salarié. Cet accord a fait l'objet d'un arrêté d'agrément du 24 février 2020, publié au JO du 22 mars 2020. La loi Travail prévoit la mise en place d'un CPPNI par accord ou convention de branche. Pour mutualiser la prise en charge du financement du dialogue social, le principe d'une cotisation employeur a été retenu à hauteur de 0,0035 % de la masse salariale.
- **L'accord en faveur du développement des compétences et de la formation professionnelle** a été conclu le 9 septembre 2020. Il a été signé par Axa pour les organisations professionnelles d'employeurs ainsi que par la CFDT et de la CGT. L'agrément de cet accord a reçu un avis favorable de la Commission nationale d'agrément, la publication de l'arrêté d'agrément est actuellement en attente, de même que son extension.
- **L'accord sur la promotion et reconversion en alternance (Pro A)**, conclu le 7 décembre 2020 par Axa pour le collège employeur et par la CFDT. Cet accord a été agréé par arrêté du 5 mars 2021, publié au JO du 24 avril 2021 et étendu par arrêté du 6 avril 2021, publié au JO du 20 avril 2021.

## TRANSFORMATION DE L'OFFRE

L'évolution du secteur dans la prise en charge des personnes fragiles va plus vite que celle des textes réglementaires. La crise sanitaire l'a prouvé en faisant sauter des verrous, dans la comptabilisation des personnes prises en charge par exemple ou dans la perméabilité institution/domicile. La position de Nexem est d'envisager l'après-crise pour penser une nouvelle étape du champ social et médico-social et placer la personne en difficulté et ses droits fondamentaux au centre de son parcours de soins et de vie.

Pour réussir, l'attractivité des métiers et leur juste rémunération sont des facteurs déterminants. Le secteur social et médico-social est une chance : il représente un vivier de 175 000 emplois à pourvoir d'ici 2025. La transformation de l'offre est également un levier capital pour revitaliser les carrières et les parcours professionnels. C'est un axe majeur dans une offre qui se réinvente, se déploie et se diversifie pour répondre à la personnalisation de la demande et à la singularité des besoins et des parcours.

**Le secteur est confronté à un véritable défi en matière d'attractivité.** Il connaît une forte tension avec 84 % des associations qui déclarent rencontrer des difficultés à recruter (18 000 postes restent vacants au sein des associations adhérentes à Nexem, 65 000 pour l'ensemble du secteur). Il doit, en outre,

faire appel à de nouvelles compétences pour mettre en place des systèmes d'information performants, pour rationaliser les achats ou les moyens de gestion, pour rechercher des financements R&D ou encore promouvoir l'innovation sociale et locale.

### Transformer et innover

Le pôle Offre sociale et médico-sociale de Nexem a travaillé sur trois axes en 2020 :

- les évolutions sectorielles avec des référents pour chacun des secteurs,
- l'évolution des métiers et la diffusion des pratiques numériques,
- l'innovation sociale et locale.

La R&D et l'innovation (numérique et solutions nouvelles, rationalisation des moyens de gestion, mutualisation...) constituent des leviers d'investissement et de développement de nouveaux projets, pensés en transversalité avec l'aide à domicile. L'identification des dynamiques d'innovation s'effectue en lien avec les conseillers territoriaux et le pôle Vie régionale pour contribuer à leur essaimage au niveau national ou européen.

En septembre 2020, Nexem a rejoint 21, l'accélérateur d'innovation sociale. En s'associant avec la Croix-Rouge française dans l'accélérateur d'innovation sociale, Nexem confirme sa volonté de porter l'innovation sociale, transformer son offre, expérimenter et développer de nouveaux modèles d'intervention, de produits et de services au service des publics fragiles. Depuis sa création, 21 a lancé deux saisons de programmes d'entrepreneurs et d'intrapreneurs et accompagne une trentaine de projets.

## LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La crise sanitaire s'est chargée de le montrer : la révolution numérique est bien à l'œuvre dans le secteur social et médico-social. Nexem, comme nombre de professionnels du secteur, a mis en place un protocole sanitaire au sein de son organisation.

Les accords de télétravail et les réunions en visio-conférence se sont généralisés, obligeant à faire des pas de géants dans l'acculturation aux outils du numérique. Les familles et les aidants ont dû s'organiser pour garder le contact ou dans la gestion quotidienne des dispositifs d'accompagnement. Les nouvelles technologies ont permis, au moins partiellement, de poursuivre le suivi des jeunes, les parcours de formation ou d'insertion.

### **L'Assemblée Générale de Nexem s'est déroulée "en distanciel" le 18 novembre 2020.**

L'événement a été précédé d'une démarche contributive avec la mise en œuvre d'une plateforme de concertation et s'est accompagné d'une procédure de vote dématérialisée.

## Un fonds de 600 M€

Un plan d'investissement pour le numérique d'un montant de 600 millions d'euros a finalement été concrétisé par le Ségur de la Santé. Il se place au service de la généralisation progressive du programme ESMS numérique – centré sur l'informatisation du dossier de l'usager, point de départ de l'édification du système.

Alors que la phase d'amorçage est exclusivement ouverte aux structures des champs Grand âge et Handicap, Nexem continue de militer pour l'intégration du secteur social, grand oublié du chantier national numérique. La Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS) semble avoir compris cette impérieuse nécessité puisque le périmètre devrait être élargi « au-delà des ESMS du PA/PH » lors de la phase de généralisation du programme ESMS numérique prévue fin 2021.

### **Focus sur le Club des acteurs du numérique Nexem**

Nexem poursuit son investissement dans la transformation numérique du secteur. Le Club des acteurs du numérique est un groupe de travail piloté par le Pôle Offre sociale et médico-sociale de Nexem et animé par notre partenaire Ressources depuis septembre 2020. Il s'inscrit dans le cadre de la feuille de route nationale « Accélérer le virage numérique en santé » et son but est de tirer les enseignements de l'accélération de la transformation numérique des organisations liées à la crise sanitaire. Il permet également un retour d'expérience partagé des nouveaux usages et solutions numériques.

## Différents partenariats institutionnels assez structurants

### UN PARTENARIAT NATIONAL AVEC LE CNAM

Nexem a signé, en février 2020, un accord cadre national avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) pour soutenir, par la formation et le renforcement des parcours professionnels, l'émergence de nouveaux métiers dans le secteur social et médico-social.

Porté par Nexem et la chaire Accessibilité du CNAM, ce partenariat s'articule autour de quatre axes :

- un travail collaboratif sur l'évolution des pratiques professionnelles et ses enjeux,
- le soutien à l'émergence de nouveaux métiers,
- la rédaction de référentiels structurant ces métiers émergents,
- le développement d'une ingénierie de certification et de formation pour répondre aux besoins du marché de l'emploi.

Cette coopération donnera naissance à de nouveaux cursus et formations favorisant l'accès au plus grand nombre : formation à distance ou hybride, tutorat, etc.

## L'assistant aux projets et parcours de vie

Le déploiement à l'échelle nationale du nouveau métier d'assistant aux projet et parcours de vie (APPV) a été lancé en 2020 et figure désormais dans la feuille de route de la stratégie nationale de transformation de l'offre médico-sociale. Ce métier nouveau expérimenté par Nexem depuis 2016, est dédié à l'accompagnement des familles, des aidants et de leurs proches et vise à permettre et favoriser l'expression des besoins de la personne. Nexem accompagne ce déploiement pour comprendre et analyser les impacts du dispositif et la pérennité économique du modèle, pour mettre en place avec le CNAM un parcours de formation, pour enfin élaborer une méthodologie et un cahier des charges permettant l'essaimage de ce métier pionnier.

## NOTRE IMPLICATION DANS LE PROJET START

Dès 2019 Nexem a été partie prenante de l'expérimentation START (service territorial d'accès à des ressources transdisciplinaires. Il s'agit d'un dispositif aujourd'hui modélisé et pérennisé. Son objectif est de permettre aux personnes atteintes de troubles du neurodéveloppement de construire des projets de vie. Il suppose de nouveaux modes de collaboration :  
décloisonnement des pratiques professionnelles – soin et accompagnement – ainsi que le soutien aux acteurs de terrain par la constitution d'experts formés et mobilisables pour répondre à des situations et des attentes complexes faisant appel à des compétences diversifiées.

## UN PARTENARIAT AVEC L'UNAFORIS

Nexem a choisi de s'engager dans un partenariat opérationnel avec le réseau national des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale, l'UNAFORIS. La signature, en décembre 2020 de ce partenariat est le fruit de la réflexion que portent conjointement les deux organisations sur la profonde transformation de leurs environnements respectifs. Elle conduit à un repositionnement stratégique aux cœur de l'univers complexe de l'Economie Sociale et Solidaire et de celui de la formation professionnelle. Les deux têtes de réseaux s'engagent à travailler ensemble à l'évolution des métiers et à faire bénéficier leurs adhérents de leurs travaux sur quatre axes de coopération :

- une réflexion commune dans le cadre de l'élaboration d'accords de branche ayant trait à la formation professionnelle et l'apprentissage ;
- des échanges dans le cadre de l'élaboration de la convention collective unique, en particulier sur les métiers de la formation ;
- une concertation sur des projets de création, évolutions, valorisation de formations et certifications pour le secteur ;
- des échanges d'expertises sur les sujets techniques ou d'actualité, notamment sur la formation, la certification et la recherche.

## UNE COLLABORATION AVEC LA CNAPE

Une convention de partenariat a été signée en novembre 2020 entre Nexem et la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE). Un groupe de travail national commun sera constitué en vue d'évoquer les questions qui concernent la protection de l'enfance ayant un retentissement sur la fonction gestionnaire et employeur. Une même dynamique sera engagée au niveau territorial au sein des délégations régionales de la CNAPE et de Nexem.

## ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT AVEC L'ANAP

Nexem a signé en octobre 2020 avec l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) un partenariat de trois ans. Cet accord s'inscrit dans la transformation de l'offre puisqu'il vise à aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers. L'ANAP guide et accompagne les professionnels sur de multiples questions : systèmes d'information et numérique, immobilier, RH, parcours, organisation, finances. Elle assiste en outre les établissements dans la définition et l'évaluation de leur stratégie RSE.

# 3 Les chiffres clefs 2020

## *Nos secteurs*

- Handicap
- Protection de l'enfance
- Insertion sociale
- Grand âge
- Protection juridique des majeurs
- Sanitaire

## *Nous représentons*

- 11 000 établissements et services
- 330 000 salariés
- 16 délégations régionales

# En détail, les adhérents que nous représentons

## RÉPARTITION DE NOS ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

### Par région

Auvergne et Rhône-Alpes : <b>222</b>	La Réunion : <b>7</b>
Bourgogne et Franche Comté : <b>83</b>	Martinique : <b>19</b>
Bretagne : <b>86</b>	Normandie : <b>125</b>
Centre - Val de Loire : <b>84</b>	Nouvelle Aquitaine : <b>218</b>
Grand-Est : <b>196</b>	Occitanie : <b>217</b>
Guadeloupe : <b>31</b>	PACA-Corse : <b>154</b>
Guyane : <b>16</b>	Pays de la Loire : <b>107</b>
Hauts-de-France : <b>168</b>	Saint-Pierre-et-Miquelon : <b>2</b>
Île-de-France : <b>348</b>	Mayotte : <b>2</b>
Total général : <b>2 085</b>	

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

### Par taille d'association

De 151 à 300 salariés : <b>244</b>
De 301 à 500 salariés : <b>133</b>
De 50 à 150 salariés : <b>662</b>
De 501 à 1000 salariés : <b>103</b>
Moins de 50 salariés : <b>898</b>
Plus de 1000 salariés : <b>45</b>
Total général : <b>2 085</b>

### Par secteur d'activité

Handicap : <b>6055</b>
Protection enfance : <b>1613</b>
Insertion : <b>785</b>
Siège : <b>662</b>
Autre : <b>488</b>
Protection des majeurs : <b>215</b>
Personnes âgées : <b>156</b>
Sanitaire : <b>56</b>
Total général : <b>10 030</b>

## 2020 en chiffres

**14**

Réunions du conseil d'administration

**10**

Réunions du bureau

**44**

Réunions paritaires de négociation  
CCN 66 (CMP, CNPTP/CPS, groupe de travail)

**22**

Réunions paritaires de négociation CHRS (CMP, CNPTP)

**32**

Réunions de négociations au niveau du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif (CPB/CPPNI, CPNE-FP, groupe de travail)

**36**

Réunions OPCO Santé, commissions paritaires, comités

**17**

Réunions OETH

**20**

Réunions UDES (Commissions des affaires sociales, commission emploi, formation et diversité, commission protection sociale et santé, GDS, groupe de travail)

**21**

Réunions des groupes de travail de la commission RH

**12**

Commission sociale Nexem, Commissions RH et Emploi Formation

**35**

Rendez-vous institutionnels

**22**

Conférences téléphoniques avec la DGCS, le cabinet d'Adrien Taquet & Sophie Cluzel

# Nexem vous écoute, vous conseille et vous informe

**382**

Réunions en région

**627**

Réunions avec les ARS

**3**

Réunions de la  
commission vie régionale

**10**

Clubs RH (2<sup>nd</sup> semestre)

**15 291**

Consultations écrites

**8 664**

Consultations  
téléphoniques

**153**

Journées d'audit

## La formation

**219**

Sessions de formation  
dispensées par notre  
centre de formation

**13**

Nouvelles formations  
(Référént Covid 19, Mettre en  
place le télétravail, Droits et  
libertés des personnes  
accompagnées, La  
communication de crise...)

**1**

Catalogue en version  
digitale

## L'information

**87**

Podcasts by Nexem

- Actualités sectorielles, un rendez-vous audio qui a été conçu pour donner des informations ciblées, répondant aux interrogations des adhérents en tant qu'organisme gestionnaire du secteur social et médico-social. Des sujets juridiques et techniques y sont abordés.

**37 épisodes**

- Des métiers qui changent des vies, un rendez-vous audio qui a été conçu, pour mettre en lumière, les femmes et les hommes qui changent des vies dans le secteur social et médico-social.

**50 épisodes**



**Béatrice**

Chargée des services civiques  
EHPAD « La Madeleine »



**Marc**  
Directeur général  
Sauvegarde 13



**Marc**  
Directeur général  
UDAF de l'Hérault



**Michel**  
Directeur général  
Association Est Accompagnement



**Soizic**

Cheffe de service

La Sauvegarde Tarn-et-Garonne

Directeur de la publication : Stéphane Racz  
Rédactrice en chef : Marion Le Paul  
Rédactrice en chef adjointe : Noémie Brazier, Laure Lapert  
Contributeur : Bertrand Réty  
Rédactrice : Sarah Emmerich, Text Symbol  
Graphiste : Julia Guinet

**nexem**  
employeurs, différemment

nexem.fr • Suivez-nous sur   

Siège social : 14, rue de la Tombe-Issoire - 75014 Paris

Bureaux : 3, rue au Maire - 75003 Paris

Tél. : 01 55 45 33 00 - Fax : 01 55 45 33 01

Mail : [nexem@nexem.fr](mailto:nexem@nexem.fr)